

VILLE
DE
CASTRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Convocation : 19/09/2018
Affichage : 19/09/2018
Conseillers en exercice : 43

Présents : 33
Procuration : 9
Votants : 42

Délibération n° : DEL2018/111



MAIRIE DE CASTRES

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018 À 18 HEURES

Président : M. Pascal BUGIS

Étaient présents : M. Pascal BUGIS, Mme Brigitte LAQUAIS, M. Xavier BORIES, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice BUFFET, Mme Michèle GALISSARD, M. Henri PISTRE, Mme Laurence MUDET, M. Guy DELBREIL, M. Michel SABLAYROLLES, Mme Nathalie DE SAN NICOLAS, M. Jean-Pierre PARIS, M. Michel MYLONAS, Mme Suzanne GILLET, M. Guy LLOPART, Mme Fabienne LÉVÊQUE, M. Philippe LEROUX, M. Pierre FABRE, Mme Christine DAUZATS, M. Daniel CALLEJON, Mme Baya ALGAY, Mme Fabienne FRAGIACOMO, Mme Régine MASSOUTIÉ-GIRARDET, M. Jean-Philippe AUDOUY, Mme Sabrina REFFÉ, M. Arnaud BOUSQUET, M. Philippe GUERINEAU, Mme Martine MORON, Mme Martine GILMER, Mme Géraldine ROUQUETTE, Mme Catherine HOUARD, M. Patrick SAÏS, M. Boukil HAMRIA.

Étaient absents :

Procuration à :

Mme Jeanne-Marie CERQUEIRA	Mme Brigitte LAQUAIS
Mme Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES ..	M. Guy DELBREIL
Mme Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS	M. Jean-Pierre PARIS
M. Alain WHITE	M. Guy LLOPART
Mme Nathalie de VILLENEUVE	M. Pierre FABRE
M. Laurent PICOUZA	M. Henri PISTRE
Mme Sophie DESPLAS-ASSEMAT	Mme Nathalie DE SAN NICOLAS
M. Yoan BASTOS	Mme Sabrina REFFÉ
M. Jean-Paul PILOZ	M. Patrick SAÏS

Étaient absents :

Madame Isabelle ESPINOSA.

Secrétaire de séance : Xavier BORIES

DCM 25/09/2018

37 - URBANISME - PROJET DE PLU REVISE DE LABRUGUIERE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. BORIES

Par courrier en date du 11 juillet 2018, reçu le 13 juillet, la Ville de Labruguière a transmis pour avis à la ville de Castres son Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé, conformément aux dispositions de l'article L.153-17 1° du Code de l'urbanisme.

Vu l'article L.153-17 1° du Code de l'urbanisme susvisé, qui dispose que le projet de PLU est soumis pour avis aux communes limitrophes.

Vu l'article R.153-4 du Code de l'urbanisme qui dispose que « les personnes consultées en application des articles L. 153-16 et L. 153-17 donnent un avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois après transmission du projet de plan local d'urbanisme ».

Vu le projet de PLU révisé de Labruguière arrêté par le Conseil municipal de Labruguière en date du 28 juin 2018.

Considérant que l'examen du dossier de PLU révisé de la Ville de Labruguière n'appelle pas d'observation particulière.

En conséquence, je vous propose :

- d'émettre un avis favorable au projet de PLU révisé arrêté par le Conseil municipal de Labruguière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- émet un avis favorable au projet de PLU révisé arrêté par le Conseil municipal de Labruguière.

Reçu par M. le Sous-Préfet de CASTRES
le 26 SEP. 2018
Publié par affichage
le 26 SEP. 2018



Pour extrait conforme,
LE MAIRE,


Pascal BUGIS